



SELVANS

Arbre & Forêt,
la valeur durable de votre patrimoine

PROPRIETE DE M. FONTAINE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-344 / COMMUNE DE DOMPIERRE LES ORMES (71)

Vente d'une coupe rase de peuplier
Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
Superficie de la coupe : 1 ha
Parcelles : C 423, 648 et 650
Certification PEFC N° : 10-21-1/1663



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Peuplier	1	4	15	32	26	17	11	3			1	110	104,70 m ³	0,95 m ³
Peuplier Chablis		2	2	3	1	2	2					12	10,40 m ³	0,87 m ³
												122	115,10 m³	0,94 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 78 52 66 04

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 mars 2023
Distance moyenne de débardage : 300 mètres
Place de dépôt : sur C 420 ou C 421 en propriété

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

